



Paris, le 10 septembre 2013

CEREMA : comité de suivi du 06 septembre 2013

Après une courte pause estivale, le chantier du CEREMA reprend de plus belle pour la dernière ligne droite avant sa création au 1er janvier prochain.

Et la feuille de route reste bien chargée pour aboutir à une mise en œuvre sereine, tel qu'à pu le démontrer FO au CTM du 5 septembre.

Au lendemain donc du CTM qui a vu l'examen du décret de création de l'établissement, l'ordre du jour portait notamment sur les délégations de pouvoir au DG pour la gestion des personnels et sur les questions indemnitaires. Autant de sujets sensibles...

Un calendrier du comité de suivi encore étoffé...

La date de la réunion avec les collectivités locales, dont 5 associations seront représentées au sein du CA de l'établissement, n'a toujours pas été fixée mais se tiendra vraisemblablement fin octobre.

Compte tenu de l'ampleur des sujets à traiter, deux comités de suivi seront organisés en octobre.

Contrairement à ce que nous avons demandé, l'examen de la question du budget 2014 n'a pu

avoir lieu lors de ce comité et sera examinée le 1^{er} octobre...

...et donc sans doute après que les arbitrages auront été rendus puisque le CTM budgétaire aura, là encore, eu lieu peu avant (le 26 septembre) !

FO a donc de nouveau appelé l'administration à ne pas transformer le comité de suivi en chambre d'enregistrement.

Délégation de pouvoirs de gestion : la cartographie se dessine !

Pour plusieurs corps de catégorie C, l'administration veut empiler des CAP locales et des CAP nationales (ces dernières demeurant chargées notamment des promotions).

Rappelant son attachement à la gestion nationale des corps de fonctionnaires, FO demande pourquoi ce qui est possible pour les corps de A et B ne le serait-il pas pour ceux de catégorie C ?

A fortiori pour le corps de dessinateurs dont l'effectif au sein de l'établissement (environ 40) ne

sera pas suffisant pour permettre le fonctionnement correct d'une CAP.

L'administration est néanmoins restée campée sur sa position de créer une CAP locale pour les adjoints administratifs et les dessinateurs et une CCOPA auprès du futur DG du CEREMA. Face à l'unité des syndicats sur le cas des ETST, l'administration va par contre revoir sa copie.

Quant à la gestion des PNT ... l'administration semble ne pas avoir encore réfléchi au sujet...

Budget de fonctionnement : on craint le pire...

Sous la pression des OS, l'administration a apporté des précisions sur le budget 2013 du périmètre CEREMA intégrant les loyers budgétaires.

Cependant, l'administration a été dans l'incapacité de répondre à nos questions sur le budget 2014 :

- que deviennent les loyers budgétaires ?
- quels moyens pour le CEREMA d'assurer l'entretien de son patrimoine ?
- quel budget pour l'entretien et le renouvellement des matériels, condition de survie des labos ?

Face aux (non-)réponses de l'administration, on peut craindre que le CEREMA naisse lesté de

blocs de béton aux pieds... d'où l'intervention de FO auprès du SG du ministère en CTM la veille !

Par ailleurs, une note a été remise en séance sur la nature des économies réalisées par chaque service en lien avec la constitution du siège.

On y apprend par exemple que, pour le CERTU, des opérations de mise aux normes du bâtiment ont dû être reportées aux années suivantes, ce qui sera donc supporté par le budget du CEREMA.

On en revient donc aux moyens qui seront alloués au CEREMA pour assurer l'entretien de son patrimoine.

Régimes indemnitaires: le compte n'y est (vraiment) pas !!!

Si l'administration a constitué un état des lieux relativement complet des différents régimes indemnitaires concernés par le périmètre du CEREMA. - oubliant tout de même les AUE ou la NBI des ICTPE -, ses propositions d'évolutions constituent clairement une trahison du protocole d'accord.

Avec au programme un alignement par le bas pour la PSR (à l'exception du site de Sourduin) et un alignement « géographique » pour les coefficients d'ISS (d'où une régression pour certains sites), au motif de ne pas introduire de décalage entre les services ministériels et les différentes implantations du CEREMA). Explication : ne pas mettre de freins à la mobilité...

Pour FO, cet argument n'est pas recevable puisque les principaux freins résideront dans la labellisation de postes « réservés ZGE ».

En outre, prendre comme référence immuable un système de coefficients géographiques n'ayant jamais fait ses preuves n'est pas acceptable. En

revanche, le maintenir au sein du CEREMA risque de constituer un frein pour des parcours au sein même de l'établissement. Car si « gagner plus » n'augmente pas toujours l'attractivité d'un territoire, « gagner moins » risque de dissuader certains candidats de rejoindre certains postes pourtant enrichissants dans leur parcours.

Par ailleurs, FO a rappelé sa revendication de voir le dispositif du séniorat étendu au-delà du 6^{ème} échelon pour les ITPE, et à tous les niveaux de grade.

Enfin, concernant la PFR, dans la perspective du chantier global de la Fonction publique, il n'est pas prévu d'adaptation de la grille actuelle. Avec les difficultés bien connues désormais de valorisation des postes sans dimension de management.

En conclusion, FO, rejointe par les autres OS, a exigé de l'administration qu'elle revoie sa copie, à ce stade inacceptable pour les personnels du CEREMA !!!

Autres sujets :

Bilan du prépositionnement :

Les discussions « amiables » vont se poursuivre jusqu'à la fin de cette semaine.

Au 19/08, il restait 7 refus dont une partie sera réglée en CAP d'ici la fin de l'année.

CDD :

Il y a actuellement une vingtaine de CDD au sein du périmètre du CEREMA.

Le préfigurateur s'engage à maintenir une continuité pour les personnes en place, avec passage en CDI suivant leur ancienneté (sous le principe de 3 ans puis 2 ans puis 1 an avant titularisation).

Par ailleurs, le préfigurateur a insisté sur le fait que le CEREMA ne pourra pas signer de contrat de droit privé.

FO restera vigilant à ce que souplesse ne rime pas avec dérive. Les corps ministériels savent produire ou intégrer la plupart des compétences couvertes par le CEREMA. Nous attendrons de la tutelle qu'elle soit forte et éclairée sur ce sujet...

Gestion des autorisations d'absence et droits syndicaux :

L'administration s'est engagée à préparer une fiche sur le sujet suite à nos interventions.

Pour accéder aux documents remis en amont de cette réunion : cliquez [ici](#) !

Prochaines échéances :

Prochaines réunions du Comité de suivi :

→ *mardi 1^{er} octobre 2013 à Bron*

→ *mercredi 16 octobre à Paris*

Rencontre avec les associations d'élus :

→ *fin octobre*